



## AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE VALMONT

Modalité de mise à disposition du public

Par arrêté N° 2017/12-URB-007,

Le public est informé que par délibération du 05 Décembre 2017, le Conseil Municipal a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

La procédure de modification simplifiée concerne le point suivant :

- il est nécessaire d'apporter une modification réglementaire au PLU actuel afin de le rendre attractif pour accueillir des commerces et notamment permettre d'avoir assez de places de parking en zone UX. C'est pourquoi il faudrait remplacer dans l'article UX12 paragraphe 3 le terme « surface de vente par surface de plancher ».

Le dossier de la modification simplifiée du P.L.U. et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois en Mairie de Valmont du 23 janvier 2018 au 23 février 2018 inclus, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture habituelles.

Une version numérique du dossier est consultable sur le site internet de Valmont

(<http://www.mairie-valmont.fr/>) pendant la durée de la consultation du public.

**Salvatore COSCARELLA**  
Maire

